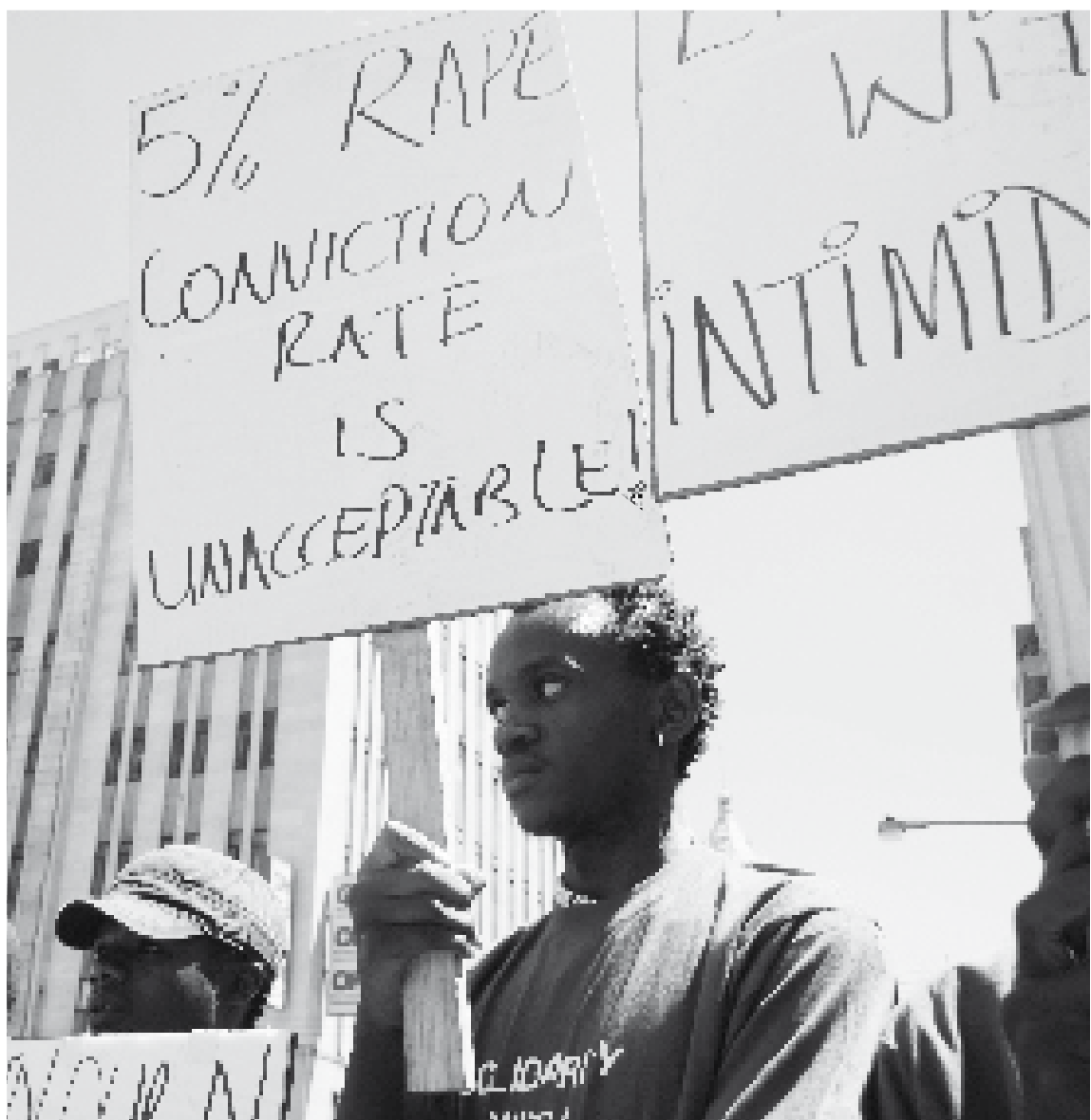




quelqu'un que vous connaissez a survécu à une violence sexuelle ou domestique

Que pouvez-vous faire, en tant qu'homme, pour lui venir en aide ?



**Fiche d'Action:
Rescapées**

En tant que partenaire, conjoint, parent, ami ou collègue mâle d'une femme qui a survécu à une agression sexuelle ou à la violence conjugale, vous pourriez penser qu'il est peut-être plus facile de garder le silence. Vous pourriez être inquiet de ne pas trouver les bons mots ou de la bouleverser encore plus. NE restez PAS silencieux! Il existe un grand nombre de façons de la soutenir, à la fois à un niveau émotionnel et à un niveau pratique, ainsi que d'engager une action au sein de votre communauté. Voici quelques idées...

Comment la soutenir au niveau émotionnel...

Ecoutez et essayez de comprendre. Vous ne savez peut-être pas ce que c'est que d'être une femme, en revanche vous savez sans doute combien il est utile d'avoir quelqu'un qui vous écoute et qui vous soutient dans les moments difficiles. Informez-vous sur les abus qui existent et la façon dont ils affectent les victimes/rescapées – il existe une large gamme de documents qui vous permettra de mieux comprendre ce qu'elle peut ressentir et ce que vous pouvez faire pour l'aider.

Croyez ce qu'elle vous dit. Il lui aura fallu beaucoup de courage pour vous raconter ce qu'elle a vécu et ce qu'elle continue de vivre. N'oubliez pas de respecter sa vie privée : ne le racontez à personne d'autre, à moins qu'elle ne vous l'y autorise

Ne la jugez pas, ne la blâmez pas. Peu importent les circonstances, nul n'a le droit d'abuser ou de violer qui que ce soit et nul ne mérite d'être violé. Ne lui posez pas de questions sur les raisons pour lesquelles elle pense que cela s'est produit. Vous ne voulez pas qu'elle ait l'impression que vous insinuez qu'elle est responsable de la violence qu'elle a subie.

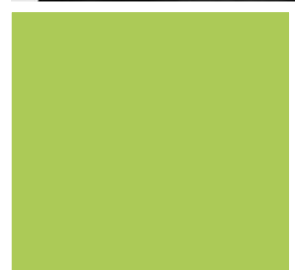
Laissez-la exprimer ses émotions et, si elle veut pleurer, laissez-lui l'espace nécessaire pour cela. Si elle ne pleure pas, ne prenez pas ceci comme un signe qu'elle n'a pas été violée ; chaque personne réagit au viol de différentes manières. Le choc pourrait se révéler en décalage avec la violence subie, la victime pourrait aussi se réfugier dans le déni. Si elle est en dépression depuis longtemps ou si elle semble suicidaire, encouragez-la à voir quelqu'un.

Accordez-lui du temps et tentez d'éviter de dire des choses comme « essaye d'oublier ce qui s'est passé ». Surtout si elle a été violée, elle ne va pas se sentir mieux immédiatement et elle aura de bons et de mauvais jours. Si elle a peur la nuit, encouragez-la à demander à un ou à une ami(e) de rester avec elle jusqu'à ce qu'elle s'endorme. Vous pouvez également proposer de l'accompagner dans ses déplacements si elle ne se sent pas en sécurité.

Assurez-vous qu'elle sait que vous êtes prêt à parler de ce qui s'est passé et que vous voulez l'écouter s'exprimer sur ce qu'elle ressent. À ce moment-là, elle pourrait avoir le sentiment que tous les hommes sont potentiellement capables d'actes de violence. Ce qui est parfaitement normal compte-tenu de ce qu'elle a subi. Aidez-la à réaliser qu'elle peut compter sur votre soutien et sur celui d'autres hommes dans sa vie.

Laissez-la prendre contrôle de sa propre convalescence: Il est important que les victimes de violences retrouvent un sentiment de contrôle sur leur vie. Vous ne pouvez pas lui dire ce qu'elle doit faire, mais vous pouvez la soutenir dans ce qu'elle entreprend et lui proposer des informations, une oreille pour l'écouter et une épaule sur laquelle pleurer !

Cherchez de l'aide: Vous pourriez ressentir de la colère, de la frustration, de la tristesse et de la douleur parce qu'une personne qui compte pour vous a été blessée – pour pouvoir faire face à ces sentiments, demandez de l'aide à quelqu'un qui sera en mesure de vous soutenir, comme un conseiller ou un travailleur social. Parlez à la victime de la façon dont vous avez été affecté par ce qui lui est arrivé. Il est important qu'elle comprenne que vous vous souciez d'elle. Mais il est également important de ne pas trop en



dire car elle pourrait ressentir de la culpabilité et ainsi se montrer plus réticente à partager davantage.

Parvenir à une entente sur le plan sexuel: Si vous êtes l'amant, le mari ou le petit ami d'une personne qui a été violée, est-il possible d'être à nouveau intime sur le plan sexuel ? La réponse à cette question varie d'une personne à l'autre, mais il est très important d'être patient, et de trouver des moyens autres que sexuels de lui montrer votre amour. Si vous n'êtes pas sûr de ce qu'elle ressent, parlez-en. Parfois, un contact particulier ou une odeur peut provoquer des flashbacks du viol. Les flashbacks sont très effrayants et extrêmement bouleversants. Essayez de ne pas le prendre personnellement, il ne s'agit pas de vous. Elle pourrait « se bloquer » pendant vos rapports sexuels, soyez conscient de la façon dont elle réagit car elle s'arrêtera si vous n'êtes pas sûr. Si votre attirance sexuelle pour votre partenaire a été affectée en raison du viol, parlez de vos sentiments à quelqu'un.

Comment la soutenir au niveau pratique...

Décidez ensemble d'un plan d'action et aidez-la à rechercher les différents types d'aide professionnelle qui existent. Elle pourrait vouloir voir un conseiller, faire un test de dépistage du VIH ou elle pourrait vouloir se rendre dans un refuge pour femmes ou dans un centre de conseil, en particulier si elle a été maltraitée par quelqu'un qu'elle connaît.

Aidez-la à prendre des mesures contre la violence qu'elle a subie. En Afrique du Sud, il existe des lois qui peuvent être utilisées pour promouvoir l'action et la responsabilité. La Constitution sud-africaine et la loi concernant la violence domestique établissent clairement que les femmes ont le droit de vivre leur vie sagement et sans violence. Informez-vous sur le sujet, et tirez parti de ces lois !

Demandez justice pour les rescapées: Exigez que le gouvernement respecte ses obligations en matière de sécurité. La Constitution sud-africaine ainsi que d'autres lois établissent clairement que le gouvernement est dans l'obligation d'assurer la sécurité pour tous - et d'arrêter, de traduire en justice et de condamner les auteurs de violences domestiques et sexuelles. À ce jour, la police et le système de justice pénale déçoivent souvent les victimes de violence. Accompagnez les rescapées au tribunal et aidez-les à faire respecter leurs droits. Faites pression sur la police et les tribunaux pour qu'ils prennent des mesures décisives.

Aidez-la à accéder aux services disponibles: Elle n'a pas à souffrir seule, ou en silence. Il existe des services - des centres pour femmes et des lieux sûrs qu'elle peut contacter en cas d'urgence, des organisations qui peuvent lui fournir des conseils juridiques et les coordonnées téléphoniques de conseils (ex. Rape Crisis, People Opposing Women Abuse (POWA), NICRO, un centre de soutien pour femmes... voir le Répertoire des fournisseurs de services dans cette Boîte à Outils). Elle voudra peut-être que vous l'accompagniez pour se rendre dans ces lieux de soutien.

Soutenez-la si elle décide de porter plainte: Rappelez-vous, la violence domestique est un crime. Elle a le droit de porter plainte contre son partenaire pour viol. Demandez-lui si elle souhaite que vous l'accompagniez au poste de police pour porter plainte.

Aidez-la à assurer sa sécurité: Si l'auteur des violences dont elle a été victime continue à constituer un danger pour elle, aidez-la à se créer un environnement sûr. Elle a le droit de faire la demande d'une ordonnance de protection en vertu de la loi sur la violence domestique. Elle peut en faire la demande auprès d'un magistrat d'un tribunal situé près de l'endroit où elle, ou son agresseur, vit. Cette ordonnance stipule que l'agresseur NE peut PAS réitérer ses actions. Si l'agresseur commet un acte de violence, la protection de l'ordre signifie que l'agresseur peut être arrêté. L'ordonnance de protection est gratuite et peut également aider la victime à bénéficier d'un traitement médical et à trouver un refuge.

Tenez l'auteur responsable: Discutez avec votre ami pour voir si elle souhaite que vous ou l'un de ses autres amis ou un membre de sa famille parlent à l'auteur de la violence. Si elle refuse, respectez sa décision. En revanche, dites-lui aussi qu'elle peut toujours changer d'avis.

Soyez prudent: Il n'est pas rare que les auteurs de violence s'en prennent aux personnes qui s'impliquent. Soyez prêt à voir cette personne faire preuve de violence à votre égard et à vous accuser de vous impliquer dans ce qui ne vous regarde pas. Soyez prêts à résoudre pacifiquement le conflit même si cela signifie partir. S'il reconnaît la violence de son comportement et est prêt

à en discuter, parlez-lui des organisations de soutien qui peuvent lui venir en aide (voir le Répertoire des fournisseurs de services dans cette Boîte à Outils). Les signaux d'avertissement pour NE PAS intervenir sont les suivants : il possède une arme à feu, il a un casier judiciaire pour violence, il l'accuse d'avoir des amants, ou il l'a déjà menacée de mort. Même s'il ne souffre pas de jalousie irrationnelle, intervenir n'est pas une décision à prendre à la légère.

En cas de viol :

TPE (Traitement post-exposition): A la suite d'un viol, il est essentiel que les victimes aient accès à la fois à la contraception d'urgence et à un traitement prophylactique post-exposition (TPE) de 28 jours pour réduire les risques de transmission du VIH et cela dans les 72 heures suivant le viol. Informez-vous d'avantage sur ces traitements et leurs effets secondaires possibles. Cela vous aidera à comprendre ce qu'elle vit et comment vous pourriez la soutenir au mieux au cours du TPE.

Exigez que la police prenne des mesures immédiates: Elle a le droit de signaler le viol à la police à et de porter plainte à n'importe quel moment. Discutez avec elle de la décision de signaler le viol à la police, et si elle accepte, accompagnez-la au poste de police. Elle pourrait encore être en état de choc, donc être rassurée de vous avoir à ses côtés lors de sa déclaration. Si elle souhaite la présence d'un/une autre ami(e) plutôt que la vôtre, respectez sa volonté et aidez-la à contacter cette personne. Au poste de police, elle devra également être prise en charge pour un examen médico-légal par le médecin de quartier. Elle a le droit de fournir sa déclaration dans un espace privé et que quelqu'un soit présent à ses côtés à ce moment-là.

Familiarisez-vous avec les processus du tribunal: Si elle signale le viol, elle devra passer par un certain nombre de différentes procédures, surtout si l'affaire passe devant un tribunal. Prenez le temps de vous informer et de comprendre ces processus et soutenez-la au cours de cette épreuve.

Comment entreprendre une action de plus grande envergure :

Malgré notre constitution progressiste et la fermeté de nos lois contre la violence domestique et sexuelle, la police et le système de justice pénale continuent à décevoir les femmes. De nombreux postes de police et tribunaux se montrent compatissants et dévoués, mais sont sous-payés et surchargés de travail, et ne reçoivent pas la formation nécessaire. D'autres départements du corps de police et judiciaire continuent à traiter les femmes avec mépris, parfois même violent ces femmes et vont jusqu'à conspirer pour dissimuler les preuves.

À ce jour, la plupart des hommes ne se sont pas montrés actifs pour exiger que notre gouvernement prenne des mesures décisives. Il est essentiel que nous participions aux manifestations et aux rassemblements pour exiger que toutes les femmes et tous les hommes puissent jouir du droit constitutionnel à la sécurité.

Demandez l'adoption rapide du projet de loi sur les infractions sexuelles. Ce projet de loi a été présenté au Parlement en 1998 et y est maintenant bloqué depuis près d'une décennie. Les défenseurs des droits de la femme appellent à un projet de loi définissant le viol de façon plus précise et protégeant les femmes des interrogatoires abusifs et des traitements déloyaux dans les tribunaux. Le projet de loi doit être adopté immédiatement.

Pour savoir où vous pouvez obtenir de l'assistance, consultez le Répertoire des fournisseurs de services dans la Boîte à Outil d'action One Man Can, sur notre site

www.genderjustice.org.za/onemancan

Nous remercions les personnes suivantes pour leurs généreux commentaires :

- Sally-Jean Shackleton-WomensNet (www.womensnet.org.za)
- Sisonke Msimang and Thoko Budaza-Open Society Initiative for Southern Africa

Certaines sections ci-dessus sont l'adaptation des sources suivantes :

- Men Can Stop Rape
www.mencanstoprape.org/usr_doc/Supporting_Survivors.pdf
- Rape Crisis, South Africa
www.rapecrisis.org.za/media/rapeguidelines/friends-support.doc
- People Opposing Women Abuse
www.powa.co.za/Display.asp?ID=19
- Family Violence Prevention Fund
toolkit.endabuse.org/GetToWork/WhatMenAndBoys/TakingAction

Les informations supplémentaires ont été recueillies au Cap grâce à la coopération de rescapées de violences domestiques et sexuelles dans les recherches entreprises par le Sonke Gender Justice Network.

